

## EN BRÈVES

### C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

A Vert-Saint-Denis, nous avons besoin du recensement ! Mieux connaître les habitants de notre commune nous permet de mettre en oeuvre des services adaptés



et dimensionnés pour la ville (centre de loisirs, logements, écoles, établissements de santé, pharmacies et maisons de retraite, etc.). La principale source de subvention émanant de l'Etat est également calculée en fonction du nombre d'habitants.

### Cette année, Vert-Saint-Denis réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du **19 janvier au 18 février 2023**  
C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !



### CONCRÈTEMENT ?

Deux coordonnateurs sont nommés par la mairie pour gérer une dizaine d'agents recenseurs qui seront munis d'une carte professionnelle. Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

### Les coordonnateurs communaux :

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur **Marc Langlois**  
a été désigné comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.  
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n°2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vert-Saint-Denis,  
le 15 novembre 2022

*Éric Bareille*

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur **Romain Carca**  
a été désigné comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2023.  
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n°2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vert-Saint-Denis,  
le 15 novembre 2022

*Éric Bareille*